

Les questions kurdes

par Barah MIKAÏL

Chercheur à l'IRIS

Depuis la chute du régime de Saddam Hussein, les évolutions intervenues en Irak n'auront pas manqué d'attirer l'attention sur le statut et le sort de l'une des communautés nationales de ce pays : les Kurdes. Suscitant de la compassion chez les uns, mais aussi une grande méfiance chez les autres, ceux-ci sont en tous cas loin de laisser indifférents les observateurs des évolutions proche et moyen-orientales contemporaines. Et pour cause : le *modus vivendi* et l'assise territoriale et institutionnelle susceptibles de particulariser les Kurdes d'Irak dans les mois et années à venir pourraient tout simplement provoquer une refonte de la donne frontalière héritée par la région dans la foulée du traité de Sèvres (1920). Plus que tout, l'aspiration des Kurdes d'Irak à une autonomie renforcée, voire à une indépendance politique à terme nécessite ainsi une mise en exergue des ressorts historiques, politiques et démographiques par lesquels ceux-ci se particularisent.

QUI SONT LES KURDES ?

Il n'y a pas de consensus sur l'origine ethnique effective des Kurdes. Ceux-ci comptent aujourd'hui au rang des communautés détentrices d'une spécificité linguistique (l'usage de la langue kurde) tranchant avec la langue officielle de leurs pays d'appartenance (le turc en Turquie, l'arabe en Irak et en Syrie, ou encore le persan en Iran) ; mais ils ne sont pas moins porteurs d'une religion officielle (majoritairement l'islam sunnite) qui suppose ainsi leur conversion à l'islam à l'époque des conquêtes (les *fotouhat*). Un bon nombre de chercheurs s'accordent sur le recensement au Moyen-Orient d'une " présence kurde " remontant au 6ème millénaire avant Jésus-Christ. Les Kurdes contemporains seraient ainsi les descendants de populations dont l'établissement dans les montagnes kurdes, et notamment dans le *Tell Halaf* (nord-est de la Syrie contemporaine), avait été attesté entre 6000 et 5400 avant Jésus-Christ. Celles-ci répondaient, selon certains historiens, à des spécificités et un *modus vivendi* qui permettaient déjà de les envisager en tant qu' " ethnie " à part entière.

Quoiqu'il en soit, les ancêtres des Kurdes contemporains vivront pleinement les différents épisodes historiques qui s'imposeront à leur région. Halafiens, Hurrites, Hittites, Haïks, Mèdes, Perses, Scythes, Sarmates, sans oublier bien entendu les conquêtes gréco-romaines, participeront ainsi tous de la construction de l'histoire des peuples de la région. L'avènement de l'islam, au VIIème siècle, poussera la majorité des Kurdes à s'y convertir progressivement en lieu et place de leur culte d'alors, le yezdânisme.

Avec le Xème siècle, point de départ de la longue agonie de l'empire abbasside, se formeront les premières aspirations concrètes des Kurdes à la formulation de leurs particularités. Nombre d'entre eux, forts de dynasties locales nombreuses même si parcellisées, procéderont ainsi à l'institution de mini-Etats. Ceux-ci réussiront à se maintenir en dépit de multiples et successives invasions (Turcomans, Mongols, etc.). C'est néanmoins avec le début du XVIème siècle, et l'installation d'une concurrence ottomano-persane annonciatrice d'une longue ère de rivalités des empires, que les Kurdes vont initier l'épisode le plus déterminant de leur histoire. De 1515 à 1830, ils bénéficieront ainsi d'une grande sollicitude de la part des sultans ottomans, ceux-ci étant alors soucieux de soutenir et de rallier à leur cause des alliés locaux sunnites amenés à faire leur jeu vis-à-vis de la Perse séfévide chiite. Ce sera alors l'âge d'or des Kurdes, dont les gouverneurs bénéficieront d'une pleine autonomie en échange d'une reconnaissance de leur part de la suzeraineté des sultans ottomans. Le même phénomène se retrouvera bien entendu côté séfévide, mais l'avantage restait cependant clairement aux Ottomans.

Avec le XIXème siècle cependant, la volonté des Ottomans de clarifier le " fait frontalier " ottomano-persan tout en s'évitant un trop dur retour de bâton de la part des Kurdes, les poussera ainsi à activer le jeu de la confrontation tribale. La stratégie s'avérera payante, puisqu'elle provoquera la mise à mal d'émirats kurdes à la valeur ajoutée stratégique réduite du point de vue des Ottomans. Dépourvus dès lors de modalités autonomes d'organisation, les Kurdes seront poussés par l'Empire ottoman à développer des relations avec leurs communautés avoisinantes, dont les Arméniens et les Assyriens. Ce sera là le début d'un long et lourd processus, qui aura pour effet un accroissement des tensions plutôt qu'un rapprochement, et dont l'aboutissement passera, avec la fin du XIXème siècle, par la sédentarisation d'une bonne partie des Kurdes de la région.

La question kurde n'était cependant pas pour autant réglée ; bien au contraire, tout au plus commençait-elle. Dès la décennie 1890, les Ottomans, soucieux de limiter les effets de leur agonie patente, procéderont ainsi à l'institution de régiments constitués essentiellement de Kurdes, dans le but de contrôler voire mater ces derniers tout en les orientant vers la défense des intérêts de l'Empire vis-à-vis des velléités des puissances européennes, et plus particulièrement des Russes. Non seulement cette stratégie se marquera par un échec patent, mais de plus, elle ne garantira en rien l'intégrité de l'Empire ottoman. Avec la fin de la Première Guerre mon-

diale, le démembrement de ce dernier permettra dès lors aux Kurdes d'entrevoir la possibilité pour eux d'obtenir, de la part des vainqueurs, une assise nationale claire et délimitée. Il en ira cependant autrement. Avec le premier tiers du XX^{ème} siècle, l'existence d'un peuple kurde, vivant au sein d'une région précise, ne faisait ainsi pas de doute. Par contre, le partage par les puissances européennes des dépouilles de l'Empire ottoman ne coïncidera pas pour autant avec l'aspiration affichée de certains leaders kurdes à une indépendance de type national.

LES RACINES CONTEMPORAINES DE LA QUESTION KURDE

Les accords secrets de Sykes-Picot (1916) prévoyaient le partage des restes de l'Empire ottoman entre les vainqueurs de la Première Guerre mondiale. Dénoncés dans la foulée de la Révolution bolchévique (1917), ils mèneront, dès 1920, à l'exercice par les Français et les Britanniques d'un protectorat respectif sur ce qui sera amené à constituer plus tard, la Syrie et le Liban d'une part, et l'Irak, Israël et les Territoires palestiniens de l'autre.

Cependant, la question kurde existait bel et bien à l'époque, ne serait-ce que dans l'esprit des puissances européennes, qui, deux mois après l'armistice de novembre 1918, mentionneront l'existence d'un " Kurdistan " (littéralement, *le pays des Kurdes*). Cette mention ne préjugait alors en rien d'une volonté d'octroi aux Kurdes d'une assise territoriale doublée d'une indépendance à terme, mais elle semblait pouvoir la suggérer. Cette hypothèse semblait cependant pouvoir se heurter à de multiples contraintes, la Couronne britannique étant bien plus soucieuse de pouvoir s'accaparer les ressources pétrolières de la Mésopotamie, dont la présence importante était prouvée dans la ville de Mossoul et ses alentours. La bonne exploitation des richesses irakiennes s'accommodait ainsi très mal d'un projet autre que la consolidation des bases d'un Etat irakien unitaire, moyen le plus à même d'obtenir un accès direct aux gisements nationaux indépendamment de contraintes découlant de spécificités de type ethno-communautaire, et des contraintes d'exercice de souveraineté susceptibles d'en découler. Ainsi, le traité de Sèvres (10 août 1920) fera certes référence à la possibilité pour les Kurdes d'obtenir un Etat indépendant dans un délai d'un an ; mais les faits ne suivront pas pour autant. Si la Turquie ottomane était en effet signataire du traité de Sèvres, les Turcs kémalistes, bénéficiant d'une large popularité dans l'ensemble du pays, se déclaraient pour leur part opposés à ses dispositions. Il faudra ainsi attendre la signature du traité de Lausanne, le 24 juillet 1923, pour que commence à être enterrée la possibilité pour les Kurdes de la région d'obtenir un Etat indépendant. Lausanne ne faisant en effet aucune mention du statut de la ville de Mossoul, qui avait bien évidemment une posture de cliquet pour la clarification des tenants et aboutissants de la question kurde à échelle régionale. Une période de troubles et mécontentements s'ensuivra, qui mènera en 1925 à l'éclatement en Turquie de la " Grande révolte kurde ". Mais cet événement ne fera pas pour autant la différence, et ce quand bien même les manifestations de mécontentement étaient loin de se confiner à la seule Turquie ; dès 1926, la Société des Nations (SDN) reconnaissait en effet l'appartenance de la région de Mossoul au mandat détenu par les Britanniques en Irak, tout en précisant cependant qu'il appartiendrait à ceux-ci de reconnaître un statut d'autonomie aux Kurdes y résidant. L'idée de l'institution d'un Etat kurde indépendant se voyait dès lors écartée ; mais dans le même temps, la reconnaissance d'une spécificité kurde ne se voyait pas moins consacrée.

La déception des Kurdes mènera dès lors, le long de l'entre-deux guerres, à une poussée d'insurrections, coordonnées par des chefs divers (Simko, Mahmoud Barzandji, Mustapha Barzani...) et ne reconnaissant pas les limites nationales en cours d'esquisse par les puissances européennes. Accompagnée d'une négation sans cesse affirmée d'un droit des Kurdes à la spécificité, qui passera notamment par l'adoption par Mustapha Kemal Atatürk de mesures restrictives vis-à-vis de la revendication par ses nationaux kurdes d'un " droit à la différence " de type national comme linguistique ou encore culturel, cette période culminera, en 1937, par la signature par l'Irak, l'Iran et la Turquie du pacte de Saadabad, sorte d'accord anti-insurrectionnel qui visera principalement les Kurdes. Dans les années qui suivront, l'Iran, qui se voyait, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, soumis à une double influence soviétique et britannique, permettra néanmoins, par la force des choses, aux Kurdes d'entrevoir l'espoir abouti d'une indépendance. En 1942 en effet, la fondation, dans le nord du Kurdistan irakien alors sous contrôle soviétique, de l'association kurde du Komala (devenue en novembre 1945 le Parti démocratique du Kurdistan, PDK) mènera à la création de la République autonome kurde de Mehabad dès janvier 1946. L'évacuation par les Soviétiques de leurs bases iraniennes dès mai 1946 ne laissera cependant pas d'autre choix à cette éphémère République que de crouler sous le coup d'une armée iranienne redevenue libre de ses mouvements, en décembre de la même année. C'était la dernière fois que les Kurdes avaient pu prétendre à un - éphémère - Etat.

L'histoire kurde est cependant bien loin de s'être arrêtée à ce seul événement, et si Mehabad demeure une étape incontournable dans l'esquisse de l'histoire des Kurdes, ceux-ci ne rebondiront pas moins sur des événements à venir tout à fait susceptibles d'être canalisés dans un contexte de type national. Si, aujourd'hui encore, en Iran, en Irak, en Syrie et en Turquie, les Kurdes restent majoritairement susceptibles d'aspirer à l'institution à terme d'une assise territoriale leur permettant de prétendre à un fait national, l'histoire des décennies passées n'a pas moins mis en évidence la grande tendance, de la part des principaux leaders kurdes, à se jouer de configurations politiques nationales avant que régionales. L'histoire des familles Barzani et Talabani reste ainsi analysable en premier lieu au départ des évolutions et de la situation internes irakiennes, tout comme le parcours d'un Abdallah Öcalan aura eu pour référent les évolutions turques avant qu'irakiennes ou turques. Néanmoins, si l'histoire des Kurdes du Moyen-Orient est demeurée, le long de la guerre froide, riche d'événements au moins aussi nombreux que l'ensemble des faits que nous venons d'esquisser, c'est cependant avec les lendemains de la guerre du Golfe de 1991 que l'on assistera à la mise en place de la configuration qui permettra à des leaders kurdes de prétendre à une autonomie renforcée, à bien des égards synonyme d'indépendance, avec le début du troisième millénaire. La question kurde est loin d'être confinée à l'Irak et à la situation politique connue par ce pays depuis la chute du régime de Saddam Hussein ; mais les germes concrets de la réévaluation de la condition nationale et du statut des Kurdes à terme ne puisent pas moins dans un passé récent, né au lendemain de la guerre froide, et dont la forme d'aboutissement est tout simplement en gestation aujourd'hui.

OÙ VIVENT LES KURDES ?

Pris dans leur singularité de type ethnique, les Kurdes du Moyen-Orient ne peuvent en rien être marginalisés pour qui procède à une

approche des perspectives contemporaines de la région. L'absence de recensement ethnique satisfaisant par les principaux Etats concernés ne permet pas de cerner avec précision le nombre de Kurdes vivant au Proche et Moyen-Orient comme à travers le monde. Une estimation médiane porte cependant leur total à près de 30 millions d'individus, tous pays confondus. C'est bien entendu le Moyen-Orient qui concentre la majorité d'entre eux. Quant à leur répartition numérique et géographique, elle s'organiserait globalement comme suit :

Pays	Nombre	Pourcentage de la population nationale
PROCHE ET MOYEN-ORIENT		
Turquie	15 millions	20%
Iran	6 millions	9%
Irak	5 millions	20%
Syrie	1 million	6%
Israël	100 000	1.5%
Liban	80 000	2%
SOUS-TOTAL	Environ 27 millions	
CONTINENT ASIATIQUE		
Afghanistan	200 000	0.7%
Azerbaïdjan	150 000	1.9%
Turkménistan	40 000	0.8%
SOUS-TOTAL	Environ 400 000	
CAUCASE		
Arménie	50 000	1.7%
Géorgie	50 000	1.1%
SOUS-TOTAL	Environ 100 000	
EUROPE		
Allemagne	650 000	0.8%
France	120 000	0.2%
Suède	100 000	1.2%
Pays-Bas	70 000	0.5%
Suisse	60 000	0.8%
Royaume-Uni	50 000	0.09%
Autriche	50 000	0.6%
Grèce	20 000	0.2%
Danemark	20 000	0.4%
SOUS-TOTAL	Environ 1 140 000	
AMERIQUE DU NORD		
Etats-Unis	40 000	0.01%
Canada	6 000	0.02%
SOUS-TOTAL	Environ 50 000	
TOTAL	Environ 28 millions	



QUI REPRÉSENTE LES KURDES ?

Les Kurdes n'ont pas de structure centrale dédiée. Bien au contraire, il peut leur arriver de connaître des divisions de type politique tout en résidant sur une même assise nationale, comme l'ont notamment prouvé, à plusieurs reprises, les perspectives ayant entretenu le long de ces dernières décennies chacun du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et de l'Union patriotique kurde (UPK) irakiens. Il conviendra de noter cependant, parmi les principales structures de représentation des Kurdes aujourd'hui :

EN IRAK

- Le Parti démocratique du Kurdistan (Partiya Demokrata Kurdistan, PDK) -



Créé en 1946 par Mustapha Barzani, figure lège des révoltes kurdes en Irak dans les années 1960, le PDK est dirigé aujourd'hui par son fils, Massoud Barzani, qui lui a succédé à sa mort en 1979. Ce parti, et plus particulièrement son leader actuel, est accoutumé aux revers d'alliance, comme le prouvera notamment sa composition avec les troupes de S. Hussein en 1996 aux fins de chasser les hommes de l'UPK du nord du Kurdistan irakien. Aujourd'hui encore, le PDK est maître dans la partie septentrionale du Kurdistan irakien, et a pour chef-lieu la ville d'Erbil. Il dispose aussi d'assises solides dans les villes de Dakho et de Zohouk, et serait fort d'un contingent armé d'environ 15000 hommes, les fameux peshmergas. Bien qu'ayant revendiqué, à sa naissance, son attachement à l'amélioration du statut et à la consolidation de l'autonomie politique des Kurdes d'Irak sans préjuger de la situation de ses homologues régionaux, le PDK, semble aujourd'hui plus en phase avec la défense d'une posture privilégiant l'autonomie des Kurdes d'Irak tout en encourageant les Kurdes de la région à faire de même. En témoigne notamment son soutien au Parti des travailleurs kurdes (PKK).

- L'Union patriotique du Kurdistan (Yekîti Nîstimanî Kurdistan, UPK) -



Dirigée depuis sa création par Jalal Talabani, actuel président de l'Irak, l'UPK est née en 1975 suite à la volonté de cinq formations kurdes irakiennes, dont des membres du PDK, de fusionner au sein d'une structure commune. Bien que plus récent que le PDK, l'UPK n'a pas moins compté au rang des formations incontournables de l'histoire des Kurdes d'Irak le long de ces trente dernières années, et les différends majeurs qui l'opposeront à son frère ennemi au milieu des années 1990 conforteront néanmoins son assise sur le Kurdistan irakien méridional. Son chef-lieu est as-Sulaymaniyah, et il fait également partie de l'Internationale socialiste, quoique ses options économiques soient passées, au fil du temps, du socialisme à une forme plus franche de social-démocratie centriste. Bien qu'engagé dès ses origines en faveur de la défense des droits des Kurdes d'Irak, l'UPK est perçu comme moins franchement indépendantiste que le PDK, et ce quand bien même ses velléités autonomistes ne font pas pour autant de doute. Ses objectifs affichés restent cependant en deçà d'une quête indépendantiste franche, puisqu'il continue à prôner officiellement " la reconstruction et réorientation de la société kurde en fonction de lignes modernes et démocratiques ".

Il convient de noter que, avec la chute du régime de S. Hussein et le lancement d'un nouveau processus politique en Irak, le PDK et l'UPK ont cherché à signifier l'enterrement de la hache de guerre. En janvier 2005, puis en décembre 2005, ils courront ainsi les élections législatives irakiennes en commun, au sein d'une instance baptisée l'Alliance démocratique et patriotique du Kurdistan et regroupant en parallèle une dizaine d'autres formations irakiennes kurdes. La stratégie s'avérera payante : l'UPK et le PDK sont en effet loin d'avoir enterré les contentieux historiques les entretenant, et la méfiance reste au rendez-vous ; mais, sur le plan national, leur alliance obtiendra en décembre 2005 21.7% des voix exprimées par les Irakiens, leur garantissant ainsi pour la législature actuelle 53 sièges parlementaires sur un total de 275. Un nombre auquel il convient de rajouter les 5 voix de l'Union islamique kurde, qui avait décidé pour sa part de courir seule les élections parlementaires de décembre 2005.

Par ailleurs, il faut demeurer conscient de ce que la participation des formations kurdes au processus national n'a pas moins été accompagnée d'un maintien de leurs institutions locales. Dès 1992 en effet, les Kurdes irakiens avaient disposé de leur propre instance parlementaire, grâce à la protection que leur procurait l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne de la part des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne. En 1996, les combats interkurdes pousseront chacun du PDK et de l'UPK à instituer leurs propres parlements, l'un au Nord du Kurdistan irakien, l'autre au Sud. Ce sera un pas de plus vers l'autonomisation des Kurdes d'Irak, que rien ne semble pouvoir renverser à l'avenir. Depuis octobre 2002 cependant, le Parlement régional kurde commun à l'ensemble des formations du Kurdistan irakien a décidé de reprendre son activité.

Rappelons enfin que, si le PDK et l'UPK sont dominants au sein de la vie politique du Kurdistan irakien, cela n'empêche en rien l'existence de formations autres, tels l'Union islamique du Kurdistan, le Parti de la Solution démocratique kurde, le Mouvement démocratique du peuple du Kurdistan, le Parti des Travailleurs du Kurdistan ou encore le Parti de la Libération du Kurdistan. Le tout sans oublier le cas de Ansar al-Islam, formation djihadiste qui fit tellement parler d'elle jusqu'à peu.

EN TURQUIE

- L'Union patriotique du Kurdistan (Yekîti Nîstimanî Kurdistan, UPK) -



Fondé en 2005, le DTP est le résultat de la fusion de chacun du Parti démocratique du Peuple (*Demokratik Halk Partisi, DEHAP*) et du Mouvement pour une Société Démocratique (*Demokratik Toplum Hareketi, DTH*). Membre de l'Internationale socialiste, présidé par Ahmet Türk, le DTP est composé d'un ensemble de figures lige de la scène politique kurde en Turquie, tels les députés (ou anciens députés) Layla Zana, Orhan Dogan, ou encore Hatip Dicle. La création du DTP aura cela d'important qu'elle permettra aux personnalités politiques kurdes de Turquie de prétendre à la participation aux élections législatives nationales de 2007 en fusionnant les forces d'un bon nombre d'acteurs politiques kurdes. Les résultats que le DTP obtiendra seront d'ailleurs un relatif succès en comparaison avec des expériences précédentes, puisque ses candidats, bien que se présentant à titre indépendant, pourront obtenir 28 sièges (sur un total de 550 toutefois), contre 9 en 2002.

Le DTP ne cache pas sa volonté de se concentrer sur la défense des intérêts des Kurdes de Turquie, demeurant sur ce point en phase avec des priorités de type ethniques avant que nationalistes. Mais, pour l'heure, la question demeure plutôt posée de savoir dans quelle mesure les membres du DTP sont susceptibles d'être en phase avec les options du PKK. Il est peu aisé de répondre à la question, tant les soutiens du PKK se voient obligés d'afficher un profil bas, et tant l'histoire des Kurdes de Turquie a pu prouver, par le passé, la grande difficulté qu'il y a eu à plusieurs reprises pour eux de s'afficher unis sur un grand nombre de questions. Quoiqu'il en soit, si le DTP concentre effectivement aujourd'hui la représentation des intérêts des Kurdes de Turquie, l'évocation du paysage politique turc ne saurait pour autant faire l'économie d'une évocation du cas du PKK.

- Le Parti des Travailleurs du Kurdistan (Partiya Karkerên Kurdistan, PKK) -



Créé en 1978 par un ensemble de personnes dont Abdallah Öcalan, le PKK (officiellement rebaptisé KONGRA-GEL en 2004) n'a en rien marqué le début de l'action armée en Turquie de la part de mouvements indépendantistes. On pourrait ainsi remonter aux années 1940 pour noter le premier positionnement officiel en Turquie de formations politiques kurdes. Cependant, le PKK aura pour particularité de notifier la première disposition formelle de la part d'une organisation armée kurde en Turquie à tenter d'obtenir ses objectifs politiques par tout moyen. On fait généralement remonter les premières actions armées du PKK au 15 août 1984, quand un plan développé par le PKK (le plan de " L'Elan ") conduira à trois attaques simultanées à l'encontre de cibles militaires turques dans les villes de Eruh, Semdinli et Catak. Mais dans les faits, c'est à l'année 1979 que remonte le premier fait d'armes du PKK, quand sera assassiné un aga (chef local) de la région de Hilvan-Siverek.

Bien qu'ayant souffert de la coexistence en son sein de plusieurs courants idéologiques, le PKK continue aujourd'hui à être confondu avec la personnalité de son fondateur, Abdallah Öcalan. Bien qu'arrêté en 1998 et condamné depuis à la peine de mort par la justice turque, " Apo " (" oncle " en turc) demeure en effet la figure spirituelle du mouvement. Reste à préciser les objectifs du mouvement, qui ne sont pas aussi clairs qu'on pourrait souvent le croire. Le plus souvent, le PKK est en effet réputé aspirer à la consolidation d'un Etat kurde qui aurait automatiquement pour contrepartie la remise en cause des frontières territoriales des Etats accueillant de fortes minorités kurdes. Or, si le PKK continue aujourd'hui à être officiellement mû par sa lutte pour la consolidation des droits linguistiques, culturels et existentiels des Kurdes, la chape politique et institutionnelle concrète à travers laquelle un tel projet pourrait se réaliser reste pour sa part plus obscure. Ainsi, si le texte fondateur du PKK ne fait aucun doute sur la volonté de cette formation de faire aboutir l'hypothèse d'" un Kurdistan indépendant et démocratique ", A. Öcalan tempèrera pourtant cette idée quelque dix années plus tard, à l'occasion notamment d'un entretien dans lequel il sous-entendra largement la compatibilité de son projet avec une forme de fédéralisme préservant l'intégrité territoriale turque.

En tous cas, le PKK n'a pas pour autant renoncé à sa lutte armée, et la violence de celle-ci, combinée aux ambitions originelles connues de la part de cette formation, rendent son existence difficilement compatible avec les orientations de gouvernements régionaux soucieux de leur stabilité. Le PKK a ainsi d'autant moins d'atouts en sa faveur, aujourd'hui, qu'il continue à figurer sur les listes des organisations terroristes établies tant par les Etats-Unis que par l'UE. Sans oublier bien entendu l'idée que s'en font la Turquie, le gouvernement central irakien, l'Iran ou encore la Syrie.

Reste à mentionner enfin que, en dehors du cas de ces formations, l'on peut tout aussi bien retrouver des Kurdes dans les rangs de formations politiques autres, comme le prouve l'exemple de certains députés parlementaires issus de l'AKP. Sans parler des mouvements qui, bien qu'engagés dans des actions violentes et radicales, répondent cependant à des origines et des connexions floues, comme dans le cas des Faucons de la Liberté du Kurdistan (/Teyrbazen Azadiya Kurdistan/, TAK).

EN SYRIE

Les Kurdes ont connu une histoire d'un type particulier en Syrie. Durant la première moitié du XX^{ème} siècle en effet, leur existence n'a pas réellement été niée. Ainsi, en 1927 déjà, on avait assisté à la naissance d'un mouvement kurde du nom de Xoybun. De même, en 1957, on assistera à la naissance officielle du Parti démocratique kurde de Syrie ; pourtant, celui-ci souffrira de persécutions de la part du pouvoir avec la naissance de la République arabe unie (1958-1961) et sera formellement interdit dès 1959. Il continuera cependant à agir, et sera traversé d'ailleurs par plusieurs courants, dont une première scission de type droite/gauche intervenue en 1965. Mais l'événement le plus important pour les Kurdes de Syrie interviendra cependant en 1962, quant un recensement aux méthodes particulières organisé par les autorités syriennes conduira une bonne partie d'entre eux - soit tous ceux qui ne se trouvaient pas à leur domicile au moment précis du passage des agents de recensement - à n'être tout simplement pas comptabilisés sur le plan officiel. Dès lors, il s'avère que ce sont aujourd'hui plus de 300 000 Kurdes de Syrie qui seraient démunis de tout droit citoyen. Pourtant, on ne saurait réellement parler de discrimination pleine et entière à leur rencontre, puisque l'on a pu voir s'affirmer, à échelle nationale, des personnalités kurdes aussi importantes que Khaled Beqdash (ancien leader du parti syrien communiste) ou le Cheikh Ahmad Kaftaro, ancien grand Mufti de Syrie. Dans les faits, les Syriens, avant comme après le règne de l'ancien président Hafez al-Assad, ont toujours considéré que l'affiliation d'ordre ethnique devait s'annuler devant le sentiment d'appartenance à la nation syrienne. Les Kurdes de Syrie ont ainsi pu être instrumentalisés, jusqu'à un certain point, particulièrement sous le règne d'un Hafez al-Assad qui était soucieux de développer des stratégies parfois irritantes pour la Turquie ; mais la reconnaissance d'une spécificité nationale kurde n'a pas pour autant été d'actualité à son époque, pas plus qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Il en ressort une grande fragmentation du champ politique et associatif kurde, comme en témoigne l'existence de dizaines de formations prétendant à la représentation des intérêts des Kurdes de Syrie, qu'elles soient présentes dans ce pays ou ailleurs dans le monde. L'Alliance démocratique kurde (UDK) est ainsi composée de quatre formations : le Parti de gauche kurde, le Parti démocratique progressiste kurde, le Parti démocratique kurde (Al-Parti) et le Parti de l'Union démocratique kurde (Yakiti). En parallèle, on retrouve aussi le Front démocratique kurde en Syrie, alliance regroupant le Parti démocratique kurde, le Parti démocratique progressiste kurde et le Parti national démocratique kurde. Sans oublier en parallèle l'Union du peuple kurde, mais aussi le Courant du Futur kurde en Syrie, et le Conseil de solidarité, formation kurde créée en 2006, mais qui demeure interdite en Syrie, et bien sûr un ensemble de formations syriennes kurdes exilées.

EN IRAN

L'Iran a une place particulière dans la conscience collective kurde régionale : c'est en effet dans ce pays qu'a été instituée l'éphémère République de Mehabad (1946), à laquelle l'Iran mettra fin avec les retraits soviétique et britannique de son territoire. Depuis, les Kurdes d'Iran n'ont cessé de chercher à faire revivre cet épisode passager, en agissant notamment au travers de leur formation politique dédiée, le Parti démocratique du Kurdistan iranien (PDKI, 1945) qu'avait précédé le Conseil de la Résurrection kurde (*Komalay Ziyaway Kurd*). Troisième communauté ethnique en nombre en Iran après les Perses et les Azéris, les Kurdes maintiendront cependant intacte, durant les années qui suivront, leur combat politique, avec une nuance de taille cependant : leurs revendications feront état de leur aspiration à obtenir une forme d'autonomie renforcée vis-à-vis du pouvoir, et non une indépendance pleine et entière. C'est ce même objectif qui poussera par exemple les Kurdes, à la fin des années 1970, à œuvrer main dans la main avec l'ayatollah Khomeiny, et donc contre le Shah d'Iran. Quand bien même ce type d'alliance pourra les pousser à entrer en confrontation avec les Kurdes d'Irak, ils devront cependant vite mettre fin à leurs illusions. En 1989, Abderrahman Ghassemlou, le chef d'alors du PDKI, sera en effet assassiné à Vienne par des agents des services secrets iraniens. Aujourd'hui, c'est Moustafa Hijri qui dirige, en tant que Secrétaire général, le PDKI. Cette formation ne saurait en rien être qualifiée de structurée ; bien au contraire, elle est aujourd'hui encore l'objet de rivalités internes, et ses actions violentes sporadiques sont à bien des égards le reflet de la difficulté qu'il y a pour les Kurdes d'Iran à fédérer leur voix au sein d'une instance représentative. Néanmoins, le PDKI prétend toujours pour sa part à la représentation des aspirations des Kurdes d'Iran, au travers d'un programme qui tourne officiellement autour des points suivants : *"l'institution d'un Iran démocratique, indépendant et non aligné"* ; *l'attachement au "droit des peuples à l'autodétermination"* ; *l'aide à l'aboutissement des "requêtes économiques et sociales des travailleurs"* ; *l'égalité des hommes et des femmes dans la société et au sein de la famille"* ; et enfin la *"séparation du spirituel et du temporel"*. Pour le reste, le PDKI ne prône pas officiellement la scission territoriale, puisque son leitmotiv est : *"l'obtention des droits nationaux kurdes dans le cadre d'une République d'Iran fédérale et démocratique"*.

A noter par ailleurs que, suite à l'invasion de l'Irak en mars 2003, on a pu voir certaines revendications autonomistes kurdes prendre corps au travers de formations nouvelles. C'est le cas du Parti de la Vie libre du Kurdistan (PJAK, 2004), mouvement armé prônant une stratégie d'action commune avec une formation analogue du nom de Forces militaires de l'Est du Kurdistan (*Hezi Rojhelati Kurdistan*, HRW), et dont l'objectif passe, entre autres, par une refonte des institutions et du système politique iranien, ainsi que par l'institution d'une *"Confédération démocratique dans le Kurdistan iranien"*. Cependant, depuis l'été 2007, une bonne partie des éléments du PJAK a du opérer un repli sur le Kurdistan irakien, où elle essuie d'ailleurs les répercussions d'une stratégie militaire esquissée - probablement de manière concertée - par chacun de la Turquie et de l'Iran. ■

QUELQUES QUESTIONS IMPORTANTES

1- Les Kurdes du Moyen-Orient sont-ils susceptibles de proclamer leur indépendance sous peu ? Rien n'est moins sûr dans l'état actuel des faits. Les Kurdes de Syrie souffrent, au même titre que les Kurdes d'Irak, d'une fragmentation de leur représentation politique doublée d'une étroite surveillance de leurs activités par les gouvernements les chapeautant. Les Kurdes de Turquie, quand bien même ils sont engagés pour une partie d'entre eux dans un cycle de violences à travers l'action du PKK, disposent cependant d'une représentation parlementaire qui ne pourra prévaloir que tant que les " règles du jeu " turques seront respectées. Quant aux Kurdes d'Irak, s'ils disposent aujourd'hui d'une autonomie renforcée, celle-ci ne saurait pour autant évoluer dans l'immédiat vers une indépendance formelle, ne serait-ce que du fait des réactions qu'une telle hypothèse amènerait de la part de certains pays avoisinants. S'ajoute à cela l'absence actuelle de perspectives communes entre les Kurdes de la région, qui restent pour l'essentiel confinés à des logiques et à des structurations s'exerçant dans un cadre national. Dès lors, rien n'exclut l'émancipation des Kurdes sur le long terme ; mais on ne peut autant parler de l'imminence d'un tel scénario, qui reste dépendant d'un ensemble de conditions loin d'être réunies.

2- L'obtention par les Kurdes de formes d'autodétermination territorialisée ? Tout dépend de la limite que l'on est prêts à fixer à un tel scénario. Les Kurdes répondent en effet à une spécificité communautaire, et plus particulièrement ethnique, dans la région ; mais dans le même temps, le doublement d'une telle spécificité d'une assise territoriale dédiée aurait pour effet pervers de pouvoir encourager un ensemble de communautés autres à revendiquer à leur tour une assise territoriale qui leur soit propre. La norme en matière de relations internationales reste l'Etat nation, et l'on ne voit ainsi pas ce qui pourrait justifier la refonte des frontières de la région, sauf à vouloir anticiper les mutations du système en cours. Les cas du Timor oriental ou du Kosovo, et les tensions locales comme régionales qui s'en sont ensuivies, ne sont rien par rapport à ce qui pourrait s'imposer au Proche et au Moyen-Orient si la perspective d'une assise territoriale de type communautaire venait à être officialisée ; pour preuve, la situation que connaît actuellement l'Irak. Ce d'autant plus que l'encouragement de tels scénarii à l'international ne pourrait faire l'économie d'une réflexion sur le sort des autres Etats-nation prévalant à l'échelle de la planète, à commencer par les Etats-Unis et les pays de l'Union européenne.

3- Les Kurdes ne sont-ils pas amputés de leurs droits élémentaires au Moyen-Orient ? Les injustices et vexations ne sont pas le lot des seuls Kurdes au Moyen-Orient ; ce sont les habitants de la région en général qui pâtissent de la situation qui leur est faite en tant que citoyens. Cela dit, il faut se méfier d'une tendance fréquente à la mauvaise interprétation des faits. Ce n'est pas parce que l'aspiration de beaucoup de Kurdes du Moyen-Orient à une autonomisation n'est pas reconnue par les gouvernements concernés que les ressortissants de cette communauté voient leurs droits bafoués, sans quoi l'on pourrait d'ores et déjà émettre un ensemble d'hypothèses sur l'attitude de la France vis-à-vis de la Corse, ou encore celle de la France et de l'Espagne vis-à-vis du pays basque. Par contre, il est vrai que, sur l'échelle des abus en matière de droits de l'homme, beaucoup de Kurdes dans la région sont parfois encore moins bien lotis que leurs concitoyens du fait des suspicions entretenues par le pouvoir à leur égard. Cela dit, il serait cependant abusif de vouloir voir dans l'action du PKK ou du PJAK des opérations à l'émanation de " résistants " ; si beaucoup de Kurdes de la région ont des revendications qui supportent bien entendu légitimement la discussion, ce n'est pas par la force armée qu'ils atteindront pour autant leur objectif. Et cela restera vrai tant que prévaudra l'ère des Etats-nations transconfessionnels, ou se voulant comme tels.

POUR ALLER PLUS LOIN

OUVRAGES :

Sabri Cigerli, Didier Le Saout, Ocalan et le PKK : Les mutations de la question kurde en Turquie et au Moyen-Orient, Maisonneuve et Larose, 2005. Cet ouvrage est probablement le plus complet à ce jour sur la question kurde en Turquie. On y trouvera parfois certaines longueurs qui pourront lasser les lecteurs à la recherche d'une approche rapide du sujet. Cela dit, le livre reste prenant, extrêmement intéressant, et remarquable de précisions et d'anecdotes qui permettent tout simplement de faire le tour de la question kurde contemporaine, en Turquie à tout le moins.

Collectif, Kurds in Europe : From Asylum Right to Social Rights, 2002, Publication de la Commission européenne. Comme son nom l'indique, cet ouvrage revient sur les particularités et les réalités de la " diaspora kurde " dans certains pays de l'Union européenne, à savoir : l'Allemagne, la France, l'Italie et la Suède. L'écrit date un peu, mais ses conclusions et explicitations restent très intéressantes.

Elisabeth Picard (Dir.), La question kurde, Editions Complexe, 1999. Cet ouvrage est un classique du sujet. Sa réédition serait bien entendue plus que bienvenue à l'heure des particularités que connaît le Moyen-Orient autour de cette question. Dans le même temps, il reste incontournable et encore d'une large utilité pour qui veut se familiariser avec les questions les plus déterminantes de la question kurde contemporaine. On recommandera aussi, avec les remarques similaires, Hamit Bozarslan, La question kurde, Presses de Sciences Po, 1999.

SITES INTERNET :

Site général d'information sur la question kurde : <http://www.kurdish-info.net>

Site de l'Institut kurde de Paris : <http://www.institutkurde.org>

Site de l'Institut kurde de Washington : <http://www.kurd.org>

Ces trois sites, et particulièrement celui de l'Institut kurde de Paris, sont très complets pour ce qui relève tant de rapports que du suivi de l'actualité kurde au Moyen-Orient.

Gouvernement régional du Kurdistan : <http://www.krg.org/>

Site officiel de soutien à Abdallah Ocalan : <http://www.abdullah-ocalan.com>

Site officiel du PDK : <http://www.kdp.se>

Site officiel de l'UPK : <http://www.puk.org>

Site officiel de l'UIK : <http://kurdiu.org>

Site officiel du PDKI : <http://pdki.org/lang.php?lang=5>

Site officiel du PJAK : <http://pjak.org>

Evidemment particularisés par un parti pris politique, les sites institutionnels précités ont cependant pour avantage de contenir le plus souvent des informations très intéressantes, ainsi que de renvoyer vers des publications en ligne utiles pour avoir des analyses et une vision des faits plus conforme à la conception de chacune des formations concernées.

Note de synthèse : Kenneth Katzman and Alfred Prados, *The Kurds in Post-Saddam Iraq*, CRS Report for Congress - Régulièrement mise à jour, la lecture de cette note reste importante à un moment où la question kurde a pour déterminant majeur les évolutions de la politique américaine au Moyen-Orient - Disponible à l'adresse Internet : <http://www.fas.org/sgp/crs/mideast/RS22079.pdf>